

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 septembre 2022

Convocation du 6 septembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents : 21

Conformément à l'article L 121-17 du Code des Communes, un extrait de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie le 15 septembre 2022.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs BEAUDOIN J.P, HEUVELINE, JOUSSAUME, LEGRAND, BERARDI, PRAIZELIN, GOURDON, COURCELLE, LOISON, CHAPON, BELLARD, CULLERIER, DESPLATS, EDIN, JOBERT, GERFAULT, LUCIEN, ORIEUX, LE MARREC, MAUXION.

Absents excusés : Mme Nadine LINARD

Absents :
Mr CONGNARD André
Mme LENOGUE Patricia
Mr Michel GUILLEUX
Mme BEAUDOIN Pauline
Mr TUFFIER Jérôme

Convocation : 06/09/2022
Affichage : 14/09/2022

Secrétaire de séance : Mme Vanessa CULLERIER

OBJET : ARRÊT DU PROJET DE RENOVATION DE LA MAIRIE ET D'EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur Cédric JOUSSAUME présente le budget du projet actualisé :

• Budget du projet :

DEPENSES			RECETTES	
	Montant HT	Montant TTC	ETAT DETR 30% dépenses éligibles HT 1 162 300	348 690,00 €
Travaux dont option 2 enduit incluse (11 100 € HT)	1 187 500,00 €	1 425 000,00 €	DSIL volet Grandes Priorités rénovation énergétique 40.73% dépenses éligibles HT 300 731	122 500,00 €
Honoraires	105 876,00 €	127 051,20 €	REGION Fond de relance restructuration Mairie 7.36% dépenses éligibles HT 1 019 387	75 000,00 €
Bureaux Etudes, missions de contrôles, assurance dommages ouvrages	60 000,00 €	72 000,00 €	REGION Pacte régional ruralité extension PM 10% dépenses éligibles HT 219 020	21 902,00 €

TOTAL	1 353 376,00 €	1 624 051,20 €	TOTAL	Accusé de réception en préfecture 049-200058923-20220912-DE-2022-00043 DE Date de télétransmission 15/09/2022 Date de réception préfecture : 15/09/2022
--------------	----------------	-----------------------	--------------	--

Soit 35 % de subvention
Dont déjà perçu : 17 521.60 € (80% Région)

• Prix au m² :

Projet global actuel : 1 413 000€ - 385 m² > 3 670 € du m²

Projet actuel MAIRIE : 1 099 200 € - 265 m² > 4 148 € du m²

Projet actuel RESTAURANT SCOLAIRE : 313 800 € - 120 m² > 2 615 € du m²

Construction neuve :

- objectif RE2020 : 2 000 €/m²
- objectif PASSIF : 2 500 €/m²
- objectif BEPOS (à énergie positive) : 3 000 €/m²

• Etat des dépenses liquidées :

DEPENSES LIQUIDEES		
06/02/2020	DESARCHITECTURE SARL (étude préliminaire)	2 100,00 €
03/03/2020	CHAPLET DOMINIQUE (étude préliminaire)	1 200,00 €
10/12/2020	DESARCHITECTURE SARL	2 561,35 €
29/04/2021	DESARCHITECTURE SARL	1 707,56 €
27/05/2021	APAVE NORD OUEST SAS	1 455,60 €
24/06/2021	GINGER CEBTP	2 580,00 €
24/06/2021	SA BUREAU VERITAS EXPLOITATION	3 511,20 €
06/07/2021	SA BUREAU VERITAS EXPLOITATION	780,00 €
08/03/2022	DESARCHITECTURE SARL	10 076,36 €
23/06/2022	YAC INGENIERIE	2 880,00 €
23/06/2022	YAC INGENIERIE	1 596,00 €
23/06/2022	ARCANE SARL	1 440,00 €
2022	ARCANE SARL	5 280,00 €
	TOTAL	37 168,07 €

• Procédure de résiliation

. Courrier avec décompte de résiliation

. Sur la base de l'article 333 du CCAG prestations intellectuelles de 2009 en indiquant le motif d'intérêt général

. Versement d'une indemnité de résiliation de 4% du montant restant du marché.

Après présentation de ces chiffres, Monsieur Cédric JOUSSAUME propose au Conseil Municipal :

- d'arrêter le projet
- de résilier le contrat avec le maître d'œuvre
- de rembourser la subvention perçue de la Région de 17 521 .60 €

Après délibération, le Conseil Municipal valide l'arrêt de ce projet.

Certifié conforme,
 Le Maire, Elisabeth MARQUET.

